

# BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CORNWALL

---

**Titre de la politique : Code de conduite**

Catégorie de la politique : Services

Date d'entrée en vigueur : Révisée le 22 octobre 2025

## 1. Objectif

La Bibliothèque publique de Cornwall s'engage à offrir un environnement sûr, inclusif et accueillant à tous les visiteurs. Le présent code de conduite décrit les attentes en matière de comportements afin de garantir une utilisation respectueuse des espaces publics partagés.

## 2. Attentes en matière de conduite

Tous les utilisateurs de la Bibliothèque sont tenus d'être courtois, respectueux et soucieux des autres. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement ne sera tolérée. Le personnel de la Bibliothèque peut intervenir ou agir en tant que médiateur en tout temps afin de maintenir un environnement accueillant.

## 3. Directives relatives à l'utilisation de la Bibliothèque

Lorsque vous utilisez la Bibliothèque ou ses installations, veuillez :

- Vous assurer que les enfants de moins de 11 ans sont surveillés par une personne mature et responsable.
- Garder vos effets personnels en sécurité. La Bibliothèque n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
- N'apporter que des chiens-guides ou des animaux d'assistance dûment enregistrés.
- Éviter de porter des parfums forts pouvant incommoder les autres.
- Faire le moins de bruit possible.
- Respecter l'espace personnel et les limites des autres.
- Vous habiller de manière appropriée (chandail, chaussures, etc.).
- Éviter d'apporter des aliments chauds ou salissants. Les aliments froids, les collations, et les boissons dans un contenant fermé sont permis dans la plupart des espaces.
- Garder la Bibliothèque propre. Jeter vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- Utiliser le matériel, les ordinateurs et le mobilier de la Bibliothèque pour les usages auxquels ils sont destinés.
- Suivre les directives du personnel de la Bibliothèque.

- Respecter toutes les politiques et directives de la Bibliothèque.
- Utiliser les entrées et les sorties autorisées. Éviter les zones réservées au personnel.

#### **4. Exemples de comportements interdits sur la propriété de la Bibliothèque**

Les comportements suivants sont interdits sur la propriété de la Bibliothèque :

- Tout comportement perturbateur qui nuit à l'utilisation de la bibliothèque par les autres.
- Le harcèlement ou la violence, y compris les comportements menaçants, la violence physique ou verbale et les propos désobligeants.
- Les comportements sexuels inappropriés, le harcèlement sexuel ou le visionnement de contenu sexuellement explicite.
- L'utilisation d'une planche à roulettes, de patins à roues alignées ou de tout équipement sportif sur la propriété de la bibliothèque.
- L'introduction de bicyclettes à l'intérieur du bâtiment de la Bibliothèque.
- La vente ou la distribution de matériel imprimé, audio/visuel ou électronique sans autorisation préalable.
- La photographie ou l'enregistrement audio/vidéo sans autorisation préalable.
- L'affichage d'annonces ou de messages sans autorisation.
- La sollicitation ou la demande d'argent pour quelque raison que ce soit.
- La consommation de tabac et le vapotage.
- La vente, la consommation ou le fait de se trouver sous l'influence d'alcool, de cannabis ou d'autres substances contrôlées.
- La possession ou la dissimulation d'armes de quelque nature que ce soit.

#### **5. Application et conséquences**

Le personnel de la Bibliothèque est responsable d'intervenir en cas de comportement inapproprié. Les personnes dont la conduite enfreint le présent code risquent de devoir quitter les lieux. Les conséquences peuvent inclure la suspension des priviléges d'accès à la bibliothèque, des amendes pour récupération des coûts, l'intervention de la police et/ou des poursuites en vertu du Code criminel, si cela est justifié.

Approuvée par : Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Cornwall

Date : Révisée le 22 octobre 2025